

Inscriptions et dérogations scolaires
pour l'année 2025-2026 dans les écoles maternelles,
élémentaires et primaires de la CuGR
(art. L212-8 et R212-21 à 23 du code de l'Éducation)

Documents à joindre à l'appui de la demande d'inscription

DOCUMENTS (classiques) DEMANDES pour l'inscription	AUTRES DOCUMENTS ACCEPTES le cas échéant, sous réserve de leur examen par la commission dérogation	DOCUMENTS REFUSES sous réserve de leur examen par la commission dérogation
Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation complète		
En cas de séparation : <ul style="list-style-type: none"> • photocopie du jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale • ou la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent et son autorisation écrite pour l'inscription scolaire 		
Justificatif de domicile récent : <ul style="list-style-type: none"> • quittance de loyer ou d'électricité/gaz de moins de 3 mois de la personne qui fait l'inscription 	<ul style="list-style-type: none"> • Facture de téléphone fixe/box de moins de 3 mois • Changement d'adresse/déménagement : nouveau bail signé, compromis de vente signé, facture d'énergie d'ouverture de compteur à la nouvelle adresse... 	<ul style="list-style-type: none"> • Facture de portable • Facture d'assurance • Proposition d'un logement • Domiciliation chez un tiers (ex : hébergement à titre gratuit) suite à changement d'adresse, <u>sauf si justificatifs apportés par la famille</u> (notamment attestation de la Caf prenant en compte une nouvelle adresse).
<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé. 		
<ul style="list-style-type: none"> • Photocopies des pages de vaccination du carnet de santé sur lesquelles doit figurer son nom • ou certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales. 		

« Les informations personnelles recueillies ont pour finalité l'inscription de votre enfant à l'école, à la restauration scolaire et aux activités périscolaires. Les données sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant et sont mises à jour chaque année. Le responsable du traitement est la Communauté urbaine. Les établissements scolaires en sont destinataires.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement du traitement. Vous pouvez obtenir des informations en adressant un courrier à la Communauté urbaine du Grand Reims, Mission affaires scolaires et petite enfance – Pôle Territoires, Hôtel de la Communauté, 3 rue Eugène Desteuque CS 80036 - 51722 REIMS Cedex – Tél. : 03.26.06.94.46. Ajouter une adresse email ou un téléphone, pour faciliter l'accès.

Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles à dpo@grandreims.fr ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) »